

Paris, le 18 septembre 2007



Monsieur le Préfet,

CHRISTIAN CAMBON

 SENATEUR
DU
VAL-DE-MARNE

 MEMBRE
DE LA
COMMISSION
DES LOIS

 MAIRE
DE
SAINT-AURICE

Les communes val-de-marnaises du Plateau Briard (Marolles-en-Brie, Villecresnes, Mandres-Les-Roses, Santeny, Périgny sur Yerres) m'ont fait part de leur souhait de voir finaliser l'aménagement de la RN 19 entre la RN 406, à la hauteur de Boissy-Saint-Léger, et la Francilienne, à hauteur de Sevron.

Cet aménagement a fait l'objet d'une programmation en deux phases. La première, de Boissy-Saint-Léger à Villecresnes, était inscrite au Contrat de Plan Etat Région 2000-2006, dont le coût est aujourd'hui réévalué à plus de 240 millions d'euros. Monsieur le Ministre des Transports et de l'Équipement m'avait assuré, en octobre dernier, que la poursuite des chantiers en cours serait recherchée de manière prioritaire afin de permettre à la déviation de Boissy-Saint-Léger d'être réalisée dans des délais qui répondent aux vœux légitimes des Boisséens. La seconde phase, de Villecresnes à Sevron, doit désormais être intégrée dans le futur programme de développement et de modernisation d'itinéraire (PDMI) qui doit être élaboré dans les prochains mois puisque la RN 19, dans cette portion entre Boissy-Saint-Léger et la Francilienne, demeure de la responsabilité de l'État.

Cette opération revêt un caractère capital pour la qualité de vie des riverains et pour la préservation de l'environnement, compte tenu de la circulation automobile qui emprunte quotidiennement cette route nationale. Par ailleurs, les perspectives de développement du Plateau Briard et des communes seine et marnaises desservies par cet axe laissent augurer une augmentation continue de la circulation, aggravée par l'absence de toute liaison de transport en commun.

Monsieur Pierre MUTZ
Préfet de la Région Ile-de-France
Préfet de Paris
29, rue Barbet de Jouy
75007 PARIS



Les élus locaux espèrent vivement que l'Etat, demeurant désormais seul financeur de l'opération, apportera la garantie que les délais initiaux seront tenus pour remédier aux nuisances et résoudre les dangers que la circulation provoque dans la traversée des villes concernées. La préservation de l'environnement et de la qualité de vie de ce secteur du département demeure une priorité pour tous ses élus.


Aussi, me semble-t-il indispensable de lancer le plus rapidement possible la procédure qui aboutira à la déclaration d'utilité publique de la deuxième phase d'aménagement de la RN 19 comprise entre Villecresnes et Sevron. Il conviendra parallèlement de prévoir dans le cadre du PDMI les financements nécessaires à l'achèvement de la première phase et à la réalisation de la seconde jusqu'à la Francilienne, en y associant l'ensemble des communes concernées.

Il s'agit là d'un dossier particulièrement sensible de mon département et je vous serais infiniment reconnaissant de bien vouloir lui accorder tout l'intérêt qu'il mérite.

Je souhaiterais vivement pouvoir m'en entretenir personnellement avec vous, accompagné des maires des communes concernées, lors d'un rendez-vous que vous voudrez bien m'accorder. Je vous remercie vivement par avance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Bien Cordialement à vous



Christian CAMBON